



A l'attention de M. Loïc Weinhard
Président de ECHO GENESE
18 rue Belle Vue
67250 Stundwiller

Rueil Malmaison, le 28 juin 2011

Objet : *Projet autoroutier Moscou – St Petersburg*

Monsieur le Président,

Nous souhaitons apporter quelques clarifications suite à votre courrier du 14 juin 2011 adressé à M. Xavier Huillard, Président-Directeur général de VINCI, ayant pour objet le respect par VINCI de ses engagements, en particulier en matière des droits de l'homme et de l'environnement et, plus particulièrement, dans le cas spécifique du projet de l'autoroute Moscou – Saint-Petersbourg.

Je voudrais tout d'abord réaffirmer que VINCI condamne tout acte de violence et d'agression contre les individus et que, tout en déplorant profondément les violences qui ont été portées à sa connaissance, VINCI confirme n'avoir aucun rapport avec ces événements. Il en va bien évidemment de même pour la société concessionnaire North-West Concession Company LLC (« NWCC »), et nous ne disposons d'aucune information quant à un lien quelconque qui pourrait exister entre les actes et le projet dans son ensemble.

La société NWCC – dans lequel VINCI Concessions détient une participation – est adjudicataire du Contrat de Concession signé le 27 juillet 2009, portant sur le premier tronçon (43 km) de l'autoroute Moscou – Saint-Petersbourg. NWCC réalisera cette première section dans le respect des standards internationaux applicables, sachant que de nombreuses mesures compensatoires ou de protection environnementale sont déjà intégrées dans ce Projet (à l'intérieur ou en complément de notre contrat) pour minimiser son empreinte écologique. Le montant total estimé de ces mesures est ainsi supérieur à 100 M€.

Avant la signature du Contrat de Concession, NWCC ne pouvait que prendre acte et se conformer aux décisions des Autorités Concédantes Russes, considérant en effet impossible toute interférence de notre part dans des décisions prises par le Gouvernement de la Fédération de Russie. NWCC a bien pris note néanmoins que la légitimité du Projet avait été ensuite confirmée par l'ensemble des instances judiciaires russes, jusqu'au plus haut niveau de la Court Suprême de la Fédération de Russie.

Chaque étape du processus ayant mené au Contrat de Concession et à son exécution a de plus été suivi avec attention, et ce jusqu'à ce jour, par les Autorités des deux pays – la Fédération de Russie et la France – et a été formalisé dans le cadre de coopération bilatérale du CEFIC (en particulier, lors du « Financial Close » du 26 avril 2010).

Pour votre information, sur ce Projet, seules les Autorités Russes ont contractuellement et légalement la charge de la maîtrise foncière, notamment le choix et / ou la modification du tracé, l'acquisition de terrains et leur préparation en

■ 9, place de l'Europe
F-92851 Rueil-Malmaison Cedex
Tél : +33 1 47 16 35 00
Fax : +33 1 47 51 35 33
Internet : www.vinci.com



conformité avec le tracé sélectionné (y compris la préparation des parcelles et les déviations de réseaux) dont elles ont la pleine et entière responsabilité. De fait et dans le respect du contrat signé, NWCC n'est pas intervenu sur le chantier lors de cette phase préliminaire. Les travaux sous la responsabilité de NWCC n'interviendront qu'après la remise des terrains par l'autorité concédante au concessionnaire.

Dès que NWCC prendra contractuellement la responsabilité du pilotage du Projet, elle entamera, conformément à la politique de VINCI dans le domaine du développement durable, une phase d'échange avec les parties prenantes au Projet (riverains, groupements associatifs, administrations, société civile, etc. ...). Vous noterez néanmoins que, lors de cette période préliminaire l'optimisation de la conception a permis de diminuer substantiellement l'emprise en forêt (de 30% environ) pour la ramener à moins de 100 hectares.

Nous espérons avoir aussi, par des faits et des données concrètes, complété votre information sur ce projet majeur pour l'agglomération moscovite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus sincères.

Christophe Pélissier du Rausas
Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage

■ 9, place de l'Europe
F-92851 Rueil-Malmaison Cedex
Tél : +33 1 47 16 35 00
Fax : +33 1 47 51 35 33
Internet : www.vinci.com